



Coronavirus Covid 19

INFORMATIONS AUX FINANCES

Audioconférence Covid-19

jeudi 28 janvier 11h30

DES DISPOSITIONS NOUVELLES EN COURS

La secrétaire générale a débuté les échanges par ce point :

Des éléments nouveaux ont motivé cette réunion d'urgence comme la modification applicable ce jour des règles sanitaires : « *en l'absence de port du masque, la distanciation est portée d'un à deux mètres, de deux à quatre mètres carrés et la jauge de six personnes passe à quatre personnes.* ».

MASQUES : les masques artisanaux en tissus sont proscrits, seuls trois types de masques sont préconisés : les masques chirurgicaux (une face bleue et une face blanche), les FFP2 et les masques en tissu industriels dits « de catégorie 1 ».

En conséquence, la secrétaire générale a annoncé une nouvelle distribution, et un message aux agent.es récapitulera toutes ces dispositions.

Les variants britannique, brésilien et sud-africain s'avèrent beaucoup plus contagieux avec des conséquences aggravantes exigent la mise en œuvre de ces nouvelles règles et de renforcer les mesures barrières à l'ensemble des personnels et des prestataires externes.

LE TÉLÉTRAVAIL cinq jours sur cinq s'avère toujours la première mesure de protection des agents : aux agents « vulnérables » et à tous les agents qui ont la capacité de le faire cinq jours sur cinq. La vigilance sur la mise en œuvre de cette mesure a été demandée à toutes les directions avec la possibilité pour tous ces agents de revenir un jour par semaine en présentiel.

Les efforts d'équipement des agents pour le télétravail vont se poursuivre, nous avons déjà atteint un taux de 40%, 50% en exemple pour les médecins de prévention.

RESTAURATION COLLECTIVE : un nouveau protocole est en cours d'élaboration et sera applicable dès lundi matin et il sera adapté tout comme les instructions ministérielles, dès la publication des recommandations de la Direction générale du Travail.

Dans l'hypothèse d'un re-confinement, toutes les directions revoient actuellement leurs Plans de Continuité d'Activité et nous convoquerons une réunion en urgence.

INTERVENTION DE LA CGT:

Le gouvernement a pris unilatéralement la décision de ne pas éradiquer le virus mais de nous faire vivre avec, faisant subir à la population une crise sanitaire, sociale et économique interminable.

Ce gouvernement nous demande d'apprendre à vivre avec le virus alors que lui-même ne tire aucune leçon de ses erreurs, nous revivons (en pire) l'année 2020.

Alors même que la situation sanitaire dégrade les conditions de vie et de travail, vous poursuivez la mise en œuvre de réformes qui dégradent les conditions d'exercices des missions. La situation provoque une augmentation de la charge de travail : les mesures de soutien à l'économie dont notre ministre est si fier, il faut des bras dans les services pour les mettre en œuvre !

De même, les contrôles aux frontières, la fourniture de données à un rythme inédit... tout cela nécessite des moyens supplémentaires.

Plusieurs secteurs professionnels sont entrés en lutte ces dernières semaines : énergie, santé, éducation ; et nous ne serons pas en reste, nous appelons à des arrêts de travail le 4 février prochain, journée de lutte interprofessionnelle pour enfin sortir de cette nasse dans laquelle vous nous maintenez.

NOUS EXIGEONS DES RÉPONSES à nos multiples demandes depuis des mois (voir communiqué du 15 janvier) :

- Réduction du temps de travail, journée banalisée en compensation du couvre-feu.
- La réunion des CHS-CT à tous les niveaux.
- Où en est la préparation dès maintenant de campagnes de vaccinations sur les sites les plus importants ? Sur la base d'un volontariat absolu.
- Êtes-vous intervenue auprès des autorités compétentes pour demander que les collègues en contacts avec le public puissent se faire vacciner s'ils le souhaitent ?
- Le nombre de collègues en télétravail est encore trop faible près d'un an après le début de la crise ; seul 8% sont en télétravail total et ce taux baisse, alors que le ministère reconnaît lui-même qu'il s'agit de la méthode la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus.

Le taux d'équipement augmente sans que le taux de télétravailleurEs augmente : les directions générales envisagent le télétravail comme une réponse au confinement et non comme une réponse à la propagation du virus !

- La prise en charge des frais de repas et de transport.
- La fourniture de masques chirurgicaux aux collègues.
- La généralisation des assistants et conseillers de prévention à temps plein.
- Des informations précises sur ce qu'il se passe outre-mer.
- La levée des freins techniques à l'activité syndicale, qui confinent à de l'entrave alors que pendant ce temps, le ministre Dussopt fait la tournée des popotes sans être soumis à une quelconque jauge. C'est cela votre conception de la démocratie ?

RÉPONSES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE: PEU D'AVANCÉES !

Sur plusieurs sujets évoqués comme le report des **droits syndicaux de 2020 sur 2021**, les ministres s'exprimeront mardi 2 Février.

Jauge pour réunions syndicales : le ministère va réinterroger la DGAFP pour voir les possibilités quand tout le monde porte le masque en fonction des espaces.

Frais Télétravail : la SG renvoie aux discussions en cours dans la Fonction publique.

Idem pour les **frais de repas** : le refus est motivé par les règles au niveau fonction publique pour les titres-restaurant.

Campagne de vaccination : le calendrier n'est pas basé sur l'activité professionnelle, mais sur le degré de vulnérabilité de la population et l'égalité de traitement des populations.

Isolation : au-delà des dispositifs de la cellule d'écoute et de consignes aux managers, le ministère reste ouvert à prendre en compte toutes les suggestions et à mutualiser les expérimentations des directions comme celle en cours à l'INSEE

Masques : la distribution s'effectue avec la logistique du ministère de l'intérieur.

Fermetures des écoles : si les écoles ferment les dispositifs d'autorisation d'absence seront réactivés.

Aides financières à la restauration collective : la DGAFP a soutenu les restaurants inter administratifs, pour les associations de restauration les directions mettent en place des soutiens, l'AGRAF a reçu un complément de subvention fin 2020 et la DGFIP a déjà apporté son soutien à 12 structures associatives pour un montant global de 300 000 euros.

Ecoles : les stagiaires finances publiques seront tous contactés rapidement et lors de leurs affectations les conditions dégradées de la formation seront prises en compte.

Services des Impôts des Entreprises et Fonds de solidarité : les surcharges de travail vont être prises en compte avec de nouvelles mesures.

Pour nos revendications pour la protection
de tous les agent.es

Tous et toutes ensemble en GREVE

JEUDI 4 FEVRIER

